Nicolas VILAIN
Directeur CHI CVS
Lillebonne

Cellule des Marchés Publics
☏02.32.73.35.19
cellule.marchespublics@ch-havre.fr

Affaire suivie par :
Elias HOKAYEM
elias.hokayem@chi-cvs.fr
☏02.35.39.36.36

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DU SERVICE DES URGENCES DE L'HOPITAL DE LILLEBONNE SUITE A UN INCENDIE

Objet du présent marché : Travaux de Curage – Démolition, préalables aux travaux « principaux » de Réfection des urgences.

Numéro de la consultation : 26DTP019

PROCÉDURE ADAPTÉE

Selon les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 et suivants du Code de la commande publique.

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

DATE ET HEURE LIMITES DE RÉCEPTION DES OFFRES
Lundi 23 novembre 2026 à 12 h 00 dernier délai

Article 1 GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE

Le Groupement Hospitalier de Territoire Estuaire de la Seine (GHT) dont le Groupe Hospitalier du Havre est l'établissement support, est composé des établissements suivants :

- Groupe Hospitalier du Havre
- Centre Hospitalier Intercommunal Caux Vallée de Seine (Lillebonne)
- Centre Hospitalier Intercommunal des Hautes Falaises (Fécamp)
- Centre Hospitalier de la Risle (Pont-Audemer)
- Centre Hospitalier de Saint Romain de Colbosc
- EHPAD la Belle Etoile de Montivilliers
- EHPAD les Escales du Havre

Cette procédure concerne l'établissement' du groupement hospitalier de territoire le Centre Hospitalier Intercommunal Caux Vallée de Seine (Lillebonne).

Lieux d'exécution : le Centre Hospitalier Intercommunal Caux Vallée de Seine (Lillebonne) 19 Avenue René Coty, 76170 Lillebonne

Ordonnateur – Pilote – Coordinateur (OPC) :
Océade Ingénierie
M. DORE Wilson
900 Rue Herbeuse 76230 Bois Guillaume

Contrôleur technique (CT) :
Bureau Veritas - M. Julien GOBERT
190, rue François Jacob
76 235 ISNEAUVILLE

Coordinateur en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS) :
APAVE - M. LEFEBVRE Maxime
2 Rue des Mouettes
Mont Saint Aignan 76 132

Coordonnateur des systèmes de sécurité incendie (CSSI) :
Océade Ingénierie
M. DORE Wilson
900 Rue Herbeuse 76230 Bois Guillaume

Article 2 POUVOIR ADJUDICATEUR

Dénomination : Centre Hospitalier Intercommunal Caux Vallée de Seine	Direction : Direction des finances et ressources matérielles
Adresse Siège social : 19 avenue du Président René Coty, 76170 Lillebonne	CP : 76 170
Localité / Ville : Lillebonne	Pays : France
Téléphone : 02.35.39.36.36	
Courrier électronique (Mail) : elias.hokayem@chi-cvs.fr	SIRET : 267 601 730 00018

Article 3 OBJET ET ÉTENDUE DE LA CONSULTATION

3.1 Objet de la consultation

La présente consultation porte sur les travaux préalables de curage et de démolition nécessaires à la réalisation des travaux principaux de réfection du service des urgences.

3.2 Nomenclature européenne

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

CODES	DESCRIPTION
Lot 1 : 45111000	Travaux de démolition de bâtiments et travaux de terrassement
Lot 2 : 45331000	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
Lot 2 : 45330000	Travaux de plomberie
Lot 3 : 45333000	Travaux d'installation de conduites et d'équipements de gaz (code CPV à confirmer au regard du périmètre exact des fluides médicaux)

3.3 Procédure de passation

La présente consultation est lancée selon une procédure adaptée, en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 et suivants du Code de la commande publique. Le montant maximum de la procédure est fixé à 170 000.00 € HT.

3.4 Forme du marché

Le présent marché est un marché public de travaux, en application de l'article L. 1111-2 du Code de la Commande Publique.

3.5 Décomposition

3.7.1 Allotissement

Le présent marché est décomposé en 3 lots :

LOT 1 – CURAGE - DEMOLITION

LOT 2 – CURAGE - CVC - PLOMBERIE

LOT 3 – CURAGE - FLUIDE MEDICAUX

Les lots seront attribués séparément.

3.7.2 Tranches optionnelles

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches optionnelles.

3.6 Option

Il n'est pas prévu d'option.

3.7 Variante

Conformément aux dispositions de l'article R. 2151-8 du Code de la commande publique, les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées. Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultation.

Article 4 DURÉE DU MARCHÉ

La durée globale d'exécution des travaux est de trois (3) mois, comprenant une période de préparation d'un (1) mois. Le point de départ est fixé par l'ordre de service de démarrage notifié au titulaire. Le calendrier détaillé est arrêté durant la préparation et coordonné entre les trois lots, sans prolonger le délai global sauf décision régulière.

Article 5 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

5.1 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- le règlement de consultation (RC) ,
- l'acte d'engagement (ATTRI1) et ses annexes éventuelles (La DPGF) ,
- la lettre de candidature (DC1),
- la déclaration du candidat (DC2),
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP),
- les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP),
- le carnet de plans Architecte,
- les plans techniques,
- le Plan Général de Coordination
- livet d'accueil des entreprises

Le dossier de consultation des entreprises est mis à disposition gratuitement à l'adresse électronique suivante (site PLACE) sous le numéro 26DTP019 : https://www.marches-publics.gouv.fr
Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique n'est autorisée.

5.2 Demande de renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements ou documents complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront **impérativement** formuler leur demande par écrit, **sur le site** https://www.marches-publics.gouv.fr au plus tard sept jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, sur cette même plate-forme de dématérialisation au plus tard cinq jours après le dépôt de la question.

5.3 Modification du dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard sept jours avant la date limite de réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.
Si la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 6 PRESENTATION DES CANDIDATURES

6.1 Condition de participation des candidats

¤ Sous-traitance :
L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C.

¤ Groupement d'entreprise :
En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

6.2 Documents à produire

Le candidat produit les renseignements et documents ci-dessous. Les formulaires DC1 et DC2, ou le DUME, peuvent être utilisés pour présenter la candidature.

NOTA : Pour répondre à ces demandes de pièces administratives, le candidat pourra fournir entre autres les formulaires DC1 et DC2.

6.2.1 Pièces de la candidature et examen des candidatures

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141 et L. 2341 du Code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés et pour justifier que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionné dans le Code de la commande publique ;
- la preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;
- un extrait du registre pertinent, tel qu'un extrait K, un extrait K bis, un extrait D1 ou un document équivalent.
- Les certificats de qualification professionnelle adaptés aux travaux du ou des lots concernés ou, à défaut, tout moyen de preuve équivalent, notamment des références de travaux similaires ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

- une copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire ;
- une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures objet du marché ou DC2 ;

Les renseignements relatifs aux capacités techniques et professionnelles, conformément aux articles R. 2142-13 et R. 2142-14 du Code de la commande publique :

- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement ;
- Une déclaration indiquant le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution du marché;
- Une liste des principaux travaux similaires exécutés au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

En application des dispositions de l'article R. 2143-4 du Code de la commande publique, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen en lieu et place des documents mentionnés ci-dessus. Le candidat devra néanmoins fournir toutes les informations et justificatifs demandés ci-dessus permettant d'apprécier qu'il dispose de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles nécessaires à l'exécution du marché.

Si des pièces ou renseignements de candidature sont manquants ou incomplets, l'acheteur peut inviter les candidats concernés à les compléter dans un délai approprié, identique pour les candidats concernés.

La vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles des candidats peut être effectuée à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du marché.

6.2.2 Pièces de l'offre

Les candidats devront fournir un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (ATTRI1) par lot, complété, accompagné de la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) correspondant, dûment renseignée ;
- Le cas échéant, les documents établissant le pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat ;
- Un mémoire technique présentant les éléments permettant d'apprécier chacun des sous-critères de la valeur technique mentionnés à l'article 8.2 ;
- Critère environnemental-Engagements liés à l'exécution du marché : emballages, livraisons, énergie, déchets, réemploi, réparabilité, durabilité ou équivalent.
- Le certificat de visite du site, obligatoire pour chaque lot auquel le candidat soumissionne.

6.2.3 Visite de site obligatoire

Durant la période de consultation, des visites du site seront planifiées avec les candidats afin de leur permettre de réaliser leur propre appréciation des locaux et installations faisant l'objet des travaux prévus au marché, ainsi que leur situation dans l'établissement.

La visite pourra être organisée à compter du mardi 3 novembre 2026, exclusivement sur rendez-vous auprès de M. LETELLIER, responsable des services techniques et sécurité, au 02 35 39 10 31 ou à l'adresse jeanluc.letellier@chi-cvs.fr.

Les visites seront organisées du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, sous réserve de la disponibilité du représentant de l'établissement. En cas de candidature à plusieurs lots, le candidat veille à faire viser le certificat pour chacun des lots concernés.

Les pièces transmises doivent permettre à l'acheteur d'apprécier les offres au regard des critères d'attribution annoncés dans le présent règlement.

6.3 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Article 7 CONDITION D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

7.1 Date de remise des offres

La date de remise des offres est fixée au :

Le lundi 23 novembre 2026 à 12h00 dernier délai

Les candidats devront apporter une attention particulière au respect de la composition du dossier en fournissant l'ensemble des documents réclamés. Tout pli reçu après cette date et cette heure sera considéré comme hors délai.

7.2 Transmission des offres par voie dématérialisée

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

NB : La communication par voie papier n'est possible que lorsque, en raison de la nature particulière du marché, l'utilisation de moyens de communication électroniques nécessiterait des outils, des dispositifs ou des formats de fichiers particuliers qui ne sont pas communément disponibles ou pris en charge par des applications communément disponibles.

Toute communication par voie papier doit être justifiée en ce sens.

La transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB ou tout autre support matériel) n'est pas autorisée.
Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.
Le fuseau horaire de référence est celui de Paris (heure de Paris).

Les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : "copie de sauvegarde".

La liste des formats de fichiers acceptés est la suivante :

- Portable Document Format (.pdf),
- Compressés (exemples d'extensions : .zip, .rar),
- Applications bureautiques (exemples d'extensions : .doc, .xls, .ppt, .pub, .mdb, .docx, .xlsx, .pptx, Libre Office),
- Multimédias (exemples d'extensions : gif, .jpg, .png),
- Internet : (exemple d'extension : .htm).

Les candidats sont invités à ne pas utiliser de fichiers exécutables (.exe) ou de fichiers contenant des macros.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant l'envoi.

La signature électronique des pièces de l'offre n'est pas exigée au stade du dépôt, sauf mention expresse contraire dans le présent règlement. Le marché sera signé par l'attributaire selon les modalités indiquées par l'acheteur.

7.2.1 Transmission par voie matérialisée des copies de sauvegarde

Les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-ROM ou clef USB) ou sur support papier. Les cartes SD sont proscrites. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention suivante:

Copie de sauvegarde :
Travaux de remise en état du service des urgences de l'Hôpital de Lillebonne suite à un incendie
NOM DU CANDIDAT
« Ne pas ouvrir »

La copie de sauvegarde doit contenir les pièces administratives et les pièces relatives à la mise en concurrence, et devra être envoyée par courrier avec avis de réception, à l'adresse suivante :

GROUPE HOSPITALIER DU HAVRE
Direction des achats, de l'hôtellerie et de la logistique – Cellule marchés publics
55 Bis Rue Gustave Flaubert - BP 24 - 76 083 Le Havre

La copie de sauvegarde peut également être remise contre récépissé à l'adresse suivante :

GROUPE HOSPITALIER DU HAVRE
Direction des achats, de l'hôtellerie et de la logistique – Cellule marchés publics
29 Avenue Pierre Mendès France - 76 290 Montivilliers
Ouverture : 9h – 12h30 et 13h30 - 17h du lundi au vendredi

Celle qui serait remise ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées, ou remise sous enveloppe non cachetée, sera de fait non conforme ; le pli sera renvoyé à son auteur.

7.3 Signature

Pour tout document pour lequel une signature est exigée, cette dernière doit être originale ou électronique.
Quelle que soit la forme du dépôt (par voie papier ou par voie dématérialisée), cette dernière doit émaner d'une personne habilitée à engager le candidat :

- le représentant légal du candidat,
- ou bien toute personne bénéficiant d'une délégation de pouvoir ou de signature établie par le représentant légal du candidat.

Article 8 JUGEMENT DES OFFRES

8.1 Précision des offres ou demande de documents complémentaires

Le pouvoir adjudicateur pourra demander aux candidats de préciser leur offre ou de fournir des documents complémentaires pour l'analyse. Ceux-ci auront alors six jours afin de répondre par écrit aux questions posées. Cette faculté ne permet pas de modifier les caractéristiques substantielles d'une offre.

8.2 Critères et pondération

Le jugement des offres est effectué au regard des critères annoncés ci-dessous, conformément aux articles L. 2152-7 et R. 2152-6 et suivants du Code de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- garanties et capacités techniques et financières ;
- autorisation spécifique ou preuve de l'appartenance à une organisation spécifique permettant de fournir le service dans le pays d'origine du candidat ;
- capacités professionnelles.

Critères	100	Pondération
Valeur technique noté sur 100 : ➢ Moyens humains, encadrement et organisation chantier, respect planning ➢ Moyens matériels affectés au chantier ➢ Sécurité, hygiène, environnement, gestion des déchets et réduction des nuisances ➢ Critère environnemental	 = 50 = 20 = 20 = 10	 40%
Valeur PRIX noté sur 100 : Pour le critère prix, la note est proposée selon la formule suivante : (montant de l'offre la moins-disante / montant de l'offre analysée) × 60 points.	= 100	60%

En cas d'égalité de note finale entre plusieurs candidats, l'offre ayant obtenu la meilleure note au critère prix est classée en premier.

8.3 Négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager une négociation avec un ou plusieurs candidats ayant remis une offre, dans le respect des principes d'égalité de traitement et de transparence. La négociation pourra porter notamment sur les aspects techniques, les modalités d'exécution, le planning et le prix des prestations.

L'acheteur pourra conduire la négociation avec l'ensemble des candidats ou avec les candidats dont les offres, après une première analyse au regard des critères annoncés, présentent les meilleures perspectives de classement. Aucun nombre minimal ou maximal de candidats admis à négocier n'est fixé à l'avance. Les échanges et délais seront organisés de manière à garantir l'égalité de traitement.

Le pouvoir adjudicateur se réserve également la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

8.4 Attribution du marché

L'attribution du marché est subordonnée à la production par l'attributaire pressenti des documents et attestations nécessaires à la vérification de l'absence de motifs d'exclusion et du respect de ses obligations fiscales et sociales, conformément aux articles R. 2143-6 et suivants du Code de la commande publique.
Le candidat pressenti disposera d'un délai de sept jours francs à compter de la réception de la demande de l'acheteur pour produire les documents demandés. À défaut, l'acheteur pourra solliciter le candidat suivant dans l'ordre du classement.
Les candidats sont invités à anticiper la préparation de ces documents afin de pouvoir les transmettre dans le délai indiqué.

8.5 Information des candidats non retenus

Les candidats dont la candidature ou l'offre n'a pas été retenue sont informés dans les conditions prévues par les articles R. 2181-1 et suivants du Code de la commande publique.

Article 9 LITIGES

Voies de recours

Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76005 Rouen
Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr ; site internet : https://rouen.tribunal-administratif.fr
Téléphone : 02 35 58 35 00

Dressé par le pouvoir adjudicateur du GHT de l'Estuaire de la Seine

Au Havre, le 2 novembre 2026

ANNEXE - Certificat de visite du site de l'Hôpital de LILLEBONNE

CERTIFICAT DE VISITE

Je soussigné (Nom Prénom)

Représentant la société

Adresse de la société

.....

Candidate à la procédure adaptée :

<u>Opération :</u> « Travaux de remise en état du service des urgences de l'Hôpital de Lillebonne suite à un incendie »

<u>Objet du présent marché</u> : travaux de curage et de démolition préalables aux travaux principaux de réfection des urgences.

atteste avoir visité le site et les zones concernées par le ou les lots suivants :

et en présence de :

Nom et Prénom du représentant de l'Hôpital de Lillebonne

Mon offre tient compte de la nature des travaux, des spécificités des lieux et des équipements propres au site.

Ainsi, je déclare que ma société est parfaitement informée de la constitution des locaux et de la consistance des matériels ou équipements dont elle pourrait prendre en charge la démolition. Je déclare également que ma société dispose de l'ensemble des moyens nécessaires pour assurer ces travaux.

Fait à, le.....

Signature et cachet de l'Hôpital de Lillebonne

Signature et cachet de la société